



Envoyé en préfecture le 12/01/2023  
Reçu en préfecture le 12/01/2023  
Publié le 12/01/2023  
ID : 060-216004275-20230105-DELIB\_5\_2023-DE

Mairie de Mortefontaine  
18 rue Corot  
60128 Mortefontaine  
03 44 54 31 56 / 06 07 88 14 25

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de membres	12		
Présents	7		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération			
Date de convocation du conseil municipal	31 décembre 2022		
Secrétaire de séance	François PINSON		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo		X	
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval	X		
Laurent Huet	X		
Evelyne Laffargue Moreno		X	
Raymonde Lenfant		X	Jacques FABRE
Marie Odile van Oudheusden		X	

L'an deux mil vingt-trois, le 5 janvier, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

#### Délibération n° 5-2023

Objet : Demande de subvention auprès de la DETR pour la reprise de concessions au cimetière de Mortefontaine

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le cimetière dispose de 528 concessions. Il reste disponible près d'une quinzaine de places enfants et 5 concessions adultes. La gestion de l'espace cinéraire est de la responsabilité de la mairie, il faut agir au vite. L'objectif est de gérer mieux le cimetière et éviter un agrandissement qui deviendrait indispensable alors que la commune ne dispose d'aucun terrain adapté.

Le conseil municipal reporte sur cette délibération suite à la demande de mise en concurrence sur le choix du prestataire (délibération 4 de ce présent conseil municipal).

Fait et délibéré à l'unanimité les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Jacques FABRE

